

NEXANS MAROC

Société anonyme au capital de 224.352.000 Dirhams
Siège social à Casablanca 20630 – Bd Ahl Loughlam, Sidi Moumen
R.C. Casablanca 7545



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 30 JUIN 2015

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille Quinze, le mardi 30 juin, à 10 heures,

Les actionnaires de la Société NEXANS MAROC se sont réunis au Siège Social de la société en Assemblée Générale Ordinaire, suivant convocation faite par le conseil d'administration par lettre adressée à chacun des actionnaires nominatifs en date du 29 mai 2015 et avis inséré dans le journal d'annonces légales «Finances News» en date du 28 mai 2015 et le Bulletin de la cote du 28 mai 2015.

Les commissaires aux comptes ont été dûment convoqués par lettre avec accusé de réception en date du 29 mai 2015.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

M. Pascal Portevin, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration et compose le bureau de l'assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par :

- NEXANS PARTICIPATIONS, représentée par Magali VALAT, et
- M. BOUJAMAA DARY

• SECRETAIRE : KARIM BENNIS

les deux membres de l'assemblée représentant le plus grand nombre d'actions et ayant accepté ces fonctions.

Le Président et les scrutateurs désignent comme secrétaire M. Karim BENNIS qui accepte.

Le bureau étant régulièrement constitué, le Président déclare la séance ouverte et donne connaissance à l'assemblée de la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau qui permet de constater que l'assemblée réunit 07 actionnaires présents ou représentés, possédant 1.877.058 actions sur les 2.243.520 actions composant le capital social.

Le quorum légal requis pour l'examen des points figurant à l'ordre du jour étant ainsi atteint, le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 - Examen et approbation des comptes annuels présentés par le Conseil de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
2. Affectation du résultat,
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
4. Ratification de la cooptation de deux administrateurs,
5. Fixation et mise en paiement des jetons de présence,
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Sur le bureau sont déposées et mises à la disposition des membres de l'assemblée les pièces suivantes :

- 1) Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires inscrits en compte nominatif en date du 29 mai 2015 ;
- 2) Copie de l'avis de convocation inséré dans un journal d'annonces légales «Finances New» du 28 mai 2015 et le Bulletin de la cote du 28 mai 2015.
- 3) Une copie et l'accusé de réception de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes en date du 29 mai 2015 ;
- 4) Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
- 5) L'inventaire au 31 décembre 2014 ;
- 6) Le rapport annuel de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, comprenant le rapport de gestion du conseil d'administration et le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- 7) Le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices ;
- 8) Le tableau des filiales et participations ;
- 9) Le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2014 et le rapport spécial sur les opérations prévues à l'article 56 de la loi du 30 août 1996 ;
- 10) Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2014 ;
- 11) La liste des actionnaires nominatifs ;
- 12) La liste des administrateurs ;
- 13) La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
- 14) Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- 15) Les statuts de la société.

Les documents et renseignements visés par la législation en vigueur ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais légaux.

Sur invitation du Président, il est donné lecture de l'ordre du jour, du rapport du conseil d'administration, du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice écoulé ainsi que de leur rapport spécial sur les conventions visées par l'article 56 de la loi du 30 août 1996.

Puis le Président ouvre la séance des questions/réponses.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION N° 1

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 2

L'Assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2014 et décide, en conséquence, l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	41.405.103,62 DH
Réserve légale	-
Réserve d'Investissement	-
Report à nouveau	182.845.932,13 DH
Total	<u>224.251.035,75 DH</u>
AFFECTATION	
Dividende	15.704.640,00 DH
Report à nouveau	208.546.395,75 DH
Total	<u>224.251.035,75 DH</u>

En conséquence, le dividende par action pour les 2 243 520 actions composant le capital social s'élève à 7,00 Dirhams. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 27 juillet 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 3

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17/95, approuve ledit rapport et chacune desdites Conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 4

Après avoir constaté la démission de M. Frédéric Vincent, de ses fonctions d'administrateur, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation de M. Pascal Portevin en remplacement de M. Frédéric Vincent, démissionnaire pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 5

Après avoir constaté la démission de M. William English, de ses fonctions d'administrateur, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation de M. Benjamin Fitoussi en remplacement de M. William English, démissionnaire pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 6

L'Assemblée générale fixe le montant total des jetons de présence à la somme de 500.000 Dirhams.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 7

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun actionnaire ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures .

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président de séance

Pascal Portevin



2ème Scrutateur

M. Boujamaa DARY



1^{er} Scrutateur

Magali VALAT



Le Secrétaire



Karim BENNIS